

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 septembre 2018**

**Rapporteur :  
Madame Gwenaëlle  
GOUZIEN**

**N° 44**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 03/10/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/10/2018  
(accusé de réception du 03/10/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations socio-culturelles et jeunesse  
Année 2018**

**Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations socio-culturelles et jeunesse pour un montant total de 36 087 €.**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 – à verser, au titre de l'année 2018, les subventions ci-dessous :

<b>DOMAINES</b>	<b>Imputations budgétaires</b>	<b>Associations</b>	<b>Montants</b>
<b>ASSOCIATIONS</b>	6574.7101.40	MJC Kerfeunteun - soutien à l'animation jeunesse	6 887 €
		Espace Associatif – Formation CFGA jeune	6 000 €
		MPT Ergué Armel- formation animateurs "jeu et parentalité"	1 700 €
		MPT Ergué Armel – Au cœur du Braden, animations famille	1 000 €
		Evènement cirque "les 20 ans"	3 500 €
<b>ASSOCIATIONS</b>	6574.7101.422	Lougre de l'Odet – action jeunesse	2 500 €
		Balles à fond – année du cirque	7 000 €
		Evènement cirque – année du cirque	7 500 €

2 - à signer les conventions et les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes :

- MJC/MPT de Kerfeunteun
- Espace associatif
- MPT d'Ergué-Armel
- Lougre de l'Odet
- Balles à Fond